L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS.

BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI, 31 MAI.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nile-Orléanaise.

SIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à la charte de la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes non expirées au 1866. ..... $ 19,204,80

Primes nouvelles contrées le 31 décembre 1866 :

Sur les risques d'incendie.....	$197,128 32	
Sur les risques de mer.....	4,128 74	
Sur les risques de rivières.....	64,567 43	
		266,824 49
Primes remboursées.....		6,481 44
Primes nettes.....		$ 281,205 44
En moins : Primes non expirées le 31 décembre 1866.....	$192,429 39	
Primes remboursées.....	4,428 41	
		196,857 41
Total des primes.....		$ 481,205 44
En moins : Primes non expirées le 31 décembre 1866.....		$ 19,204 80
Primes nettes.....		$ 462,000 64

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

(Signé) R. MAIER, Secrétaire.
D. MICHEL, Président.

Assermenté et signé, pardevant moi, ce 13 avril A. D. 1867.

(Signé) G. H. BRAUGHN, Deuxième Juge de Paix de la paroisse d'Orléans.

Le 11 du courant, à une réunion des Directeurs, le rapport suivant a été présenté :

Il a été résolu que 10 pour cent sur le capital payé de $10 par action, ont déclaré et sont payé sur ceux des billets d'actions non encore payés.

D. MICHEL, Président.
C. T. FORSTER, Vice-Président.

E. MAIER, Secrétaire.

—Directeurs :—

J. H. Eimer, F. Wintz, H. Bauer, W. B. Schmidt, H. F. Klumpp, Geo. Wurz, F. A. Luling, C. T. Forster, Louis Cabaret, A. Bruhn, F. Fink, G. L. L. Mayer, H. Zeberleier, H. W. Schwartz, Charles Bendix, Thos. Schorr, Auguste Koenig, D. Michel, Chas Loeber, L. F. Burge, O. H. Kurtendick, Julius Hoerner, F. Siebert, E. Claren.

13 avril—1mtl

BUREAUX DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "L'ATLANTIQUE", de la Nile-Orléanaise, 19 *CAMP.*

CETTE Compagnie est prête à assurer contre les risques d'incendie, de mer et de rivière, sur tous navires, leurs cargaisons et marchandises.

EDWARD BIDELL, Président.
WM. KRUDOP, Vice-Président.
E. F. JARVIER, Secrétaire.

Juillet—1an—128

DIXIEME TABLEAU ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance Hope de la Nile-Orléans.

Bureau No 21 rue du Camp.

CONFORMENT à la charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1867..... $198,082 24

Servir :		
Sur les risques d'incendie.....	$ 97,726 43	
Sur les risques de mer.....	66,574 69	
Sur les risques de rivières.....	33,181 12	
		$198,082 24
Montant des primes non expirées le 30 avril 1866.....		23,722 97
		$221,804 61
Pertes payées dans la période précédente.....	$ 47,764 74	
Sur les risques de mer.....	72,765 34	
Sur les risques de rivières.....	13,635 43	
		$136,165 91
25 p. c. remis aux assurés.....	$ 45,143 06	
Primes restées.....	5,292 57	
Réassurances.....	10,822 51	
	$ 61,357 94	
Taxes.....	2,179 64	
Dépenses, intérêts et commissions.....	9,977 43	
		$129,175 94
L'actif de la Compagnie est comme suit :		
Billets payés à ses bureaux par propriétaires fonciers.....	$36,820 52	
Id. par propriétaires de navires.....	65,267 37	
Id. par propriétaires de cargaisons.....	37,127 10	
Id. par propriétaires de marchandises.....	111,000 00	
Id. par propriétaires de bateaux.....	111,270 00	
Id. par propriétaires de chemins de fer.....	52,150 00	
Id. par propriétaires de bateaux à vapeur.....	34,836 47	
Id. par propriétaires de bateaux à voiles.....	101,636 31	
Id. par propriétaires de bateaux à rames.....	162,886 31	
		$739,443 31

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. F. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 19 mars 1867.

PAUL W. COLLENS, Troisième Juge de Paix.

Les Directeurs ont résolu de déclarer un dividende-scrip de trente pour cent sur le montant net des primes de l'année expirée le 28 février 1867, et payable dès ce jour, sur présentation des certificats à partir de ce jour.

CHAS BRIGGS, Président.
ANT CARRIERE, Vice-Président.
J. F. ROUX, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Charles Briggs, A R Montgomery,
Ant Carriere, Chas Weiss,
Geo A Fosdick, A Lecomte,
Jos Coppens, Frank Williams,
S Kruger, Thomas Byrne,
Chas Zeller, John Theobald,
John S Maxwell, W A Usciel,
F Anderson, D Prentiss,
Alfred Kearny, Hugh Mondonald,
A Fredicks, Harlow J Phelps,
Geo W Duble, Wm H Pinckard,
E F Rockaway, Henry H Bryan,
Geo W Bryan, John S Walls,
Archd Montgomery, J S Elkins,
Henry J Venn, George Foster,
E Marquis, Andrew Stewart,

21 mars—6M | L S Pothier

COMPAGNIE d'Assurance Mutuelle des Citoyens

DIXIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMENT à la charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires :

Total des primes pour l'année expirée le 30 novembre 1866..... $388,515 35

Primes d'incendie.....	$321,438 04
Primes de mer.....	36,316 51
Primes de rivières.....	30,760 80
	$388,515 35
Moins les risques non expirés.....	$ 47,946 40
Primes remboursées.....	2,942 45
	$50,888 85
Montant net des primes.....	$337,627 50
Pertes payées :	
Pertes sur les feux.....	$182,196 84
Pertes sur les mers.....	104,111 32
Pertes sur les rivières.....	10,830 60
	$297,138 76
Réassurances.....	$ 30,422 11
Remboursements de vieux risques.....	30,919 74
Plus, les frais, les taxes de revenus intérieurs, les profits et pertes, l'intérêt sur le scrip, les dépenses, etc.....	31,381 21 — 293,116 84
Bénéfice net.....	$ 39,310 66
Montant net des primes le 30 nov. 1866.....	$337,627 50
Moins : le montant des primes non encore payées.....	251,313 00
Montant des primes reçues.....	$86,314 50
Montant des primes participant au dividende-scrip.....	$86,314 50
L'actif de la Compagnie est comme suit :	
Billets payables à ses bureaux.....	$ 19,543 00
Billets garantis par hypothèques.....	28,324 00
Billets garantis par nantissement.....	81,163 51
Espèces sonnantes.....	20,000 00
Placé en bons consolidés et en bons de la ville.....	70,000 00
Placé en actions de banques.....	20,000 00
Scrip remboursé.....	28,222 20
Actions de Dry Dock Vallette.....	1,275 00
Du pour primes et en voie de perception.....	102,609 18
	$370,136 89
Le tableau qui précède est exact et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

THOMAS L. ADAMS Président.
HENRY V. ODDEN, secrétaire.

Les comptes payés en intérêt de 6 pour cent annuel, sur leurs certificats non payés de 6 pour cent, portant intérêt depuis le 1 avril 1866, et ceux payés en dividendes, sur leurs certificats, à partir du dividende de 1866 et 1867 inclusivement.

Les Directeurs ont assigné, déclaré un dividende-scrip de 20 pour cent sur les primes expirées pour l'année expirée le 30 avril 1866, et 10 pour cent pour l'année expirée le 30 avril 1867, payable à partir du premier lundi d'août prochain.

THOMAS L. ADAMS Président.
SAMUEL T. KENNEDY, Vice-Président.
HENRY V. ODDEN, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

Thos. A. Adams, Samuel T. Kennedy,
C. D. L. Robertson, James J. Hanson,
Saml S. Newman, A. Duddell,
F. H. Foley, Wm. Edwards,
J. Nicholas Jackson, A. Oliver,
Thomson, A. B. Rankin,
16 mai—3M

Agréables résidences, Nos 624 et 626 de la rue Cascalvo (aujourd'hui rue Royale), entre les rues Montégut et Chartres, Troisième District.

Successions de George et de Catherine Metz

—No 26,755—

PAR G. DE FIERIET, Encanteur,
Bureau, No 62 rue Royale.

JEUDI, 6 juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants, rue Royale, entre le rue Royale, entre le rues Canal et Bienville, et rue Royale, à l'enchère publique, en vente en vertu d'un Ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, date le 17 mai 1867, les propriétés ci-dessus et appartenant aux dites successions :

1—Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlot compris entre les rues Royale, Bienville, Bourbon et Conti, mesurant vingt-quatre pieds de front sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur, et ayant pour vues et Chartres, le dit terrain mesurant vingt-quatre pieds de front sur la rue Royale, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Le dit terrain mesure environ, vingt-trois pieds quatre pouces et trois lignes de face à la rue du Conti, et quatre-vingt-huit pieds deux pouces et une ligne de profondeur sur la ligne de Bienville, et quatre-vingt-huit pieds deux pouces et une ligne de profondeur sur la ligne de la rue Bourbon et quatre-vingt-huit pieds deux pouces et une ligne de profondeur sur la ligne de la rue Conti.

Sous et dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Mai—4,8,15,22 juin

VENTES JUDICIAIRES.

Ed. Tomalin (la Dame Louisa Brow vs. Wm H. Dameron.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,756—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, neuf de juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants, rue Royale, entre rues Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans l'ordre suivant, savoir :

Quatre terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Carondelet, Conery, St-Charles et Béliveau, et qui sont les numéros DEUX, TROIS, QUATRE et CINQ de l'îlot susmentionné, ayant vingt-quatre pieds de front par Fille, et devant rayer, le 4 de juin 1867 et déposé en l'étude de E. Soniat, notaire public en cette ville.

Lesdits terrains ayant les dimensions suivantes savoir : les Nos. Deux et Trois sont contigus et mesurent, chacun cinquante-et-un pieds de front et deux lignes de face à la rue St-Charles sur une profondeur de cent-trente-deux pieds entre lignes parallèles, et ayant pour vues et Fille, et devant rayer, le 4 de juin 1867 et déposé en l'étude de E. Soniat, notaire public en cette ville.

Lesdits terrains ayant les dimensions suivantes savoir : les Nos. Deux et Trois sont contigus et mesurent, chacun cinquante-et-un pieds de front et deux lignes de face à la rue St-Charles sur une profondeur de cent-trente-deux pieds entre lignes parallèles et ayant pour vues et Fille et Béliveau et parallèles.

Le No Trois formant l'angle des rues St-Charles et Conery. Et les Nos. Quatre et Cinq sont aussi contigus et mesurent chacun cinquante-et-un pieds deux pouces et deux lignes de front sur la rue Carondelet sur cent quatre pieds deux pouces et une ligne de profondeur, entre lignes parallèles.

Le No Quatre formant l'angle des rues Carondelet et Conery.

Mentionnés avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent et les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a fait de Jacques Martin, suivant acte de vente, en date du 28 avril 1866, et déposé en l'étude de notaire public en cette ville.

Mentionnés avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent et les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a fait de la Dame Martin Elisa Hubert Porter, épouse de William Glover Austin, suivant acte au rapport de Théodore Duval, cidevant notaire public en cette ville, en date du 10 février 1858, et déposé dans l'étude de notaire public en cette ville.

Conditions—Comptant et au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Mai—4,8,15,22 juin

ETAT DE LA LOUISIANE — Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. — L'Etat de la Louisiane à tous ceux qui ces présentes concernent, salut :

Attendu que Adolphe Bouhemmin pour le compte de Jean Pierre Bouhemmin, a obtenu un jugement contre vous, en date du 27 mai 1867, dûment enregistré le 30 septembre 1866, pour un acte conformément à l'Acte 2 du Code de Procédure de la Louisiane, intitulé : "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs sous saisie judiciaire," approuvé le 19 mars 1855 ;

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par les présentes averties, que le 3 juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et Emprunteurs, rue Royale, entre les rues Royale et Chartres, en vertu de l'Ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, date le 27 mai 1867, dûment enregistré, il sera vendu, pour le compte de la succession de Vincent Knecht, décédé, les propriétés suivantes :

Un lot de terre situé dans la Quatrième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Constance, Lasaint, St. André et Josephine, désigné par le No 1 mesurant 30 pieds de face sur la rue Lyre (rue Constance) sur 120 pieds de profondeur (mesure anglaise). Les dites propriétés consistent en une maison bâtie en bois, ayant 4 chambres, corridor au centre, cuisine et 4 chambres, lot couvert en ardoises, écuries et cours, et le No 294 rue Constance, en face de l'église de St. Antoine.

Conditions—Moitié comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété vendue. Billets en espèces et billets payables à partir d'un et deux ans de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, avec intérêts à 8 pour cent par an, et frais de notaire, et frais de vente, et frais de publication, et frais de transfert à la charge de l'acquéreur. Les conditions devront être assurées et la propriété vendue à la vente et faite. Les acquéreurs doivent assumer le paiement de toutes les taxes de l'année 1867.

Actes de vente et les timbres de revenus aux frais des acquéreurs, par ordre de Pierre S. Magner, notaire public.

Mai—8,16,24,30 juin

Résidence cottage sur la rue Nie Marie et terrains sur la rue Harmony (rue Royale).

François Gaston Villars et Veuve Louis Joseph Didier Villars et ses enfants mineurs, également et F. M. Duplat Livaudais.

Succession de Joseph Duplat, gérant.

No 28,778.—Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans.

PAR C. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J. HOEY, ENCANTEUR,
Bureau, Cabinet Place, No 17.

SAMEDI le 29 juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Emprunteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Bienville, en vertu de l'Ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, date le 27 mai 1867, dûment enregistré, il sera vendu, pour le compte de la succession de Jean Pierre Duplat, décédé, les propriétés suivantes :

1—Un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlot compris entre les rues Ste-Marie, St-André, Laurel et Jefferson, mesurant le No 19, tel qu'indiqué par Joseph Pilie, arpenteur, le 17 de février 1846 et déposé au bureau de M. Christy, dûment enregistré et déposé en l'étude de notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure environ trente-deux pieds de face à la rue Ste-Marie, sur une profondeur de 120 pieds. Ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la Dame Marie Elisa Hubert Porter, épouse de William Glover Austin, suivant acte au rapport de Théodore Duval, cidevant notaire public en cette ville, en date du 10 février 1858, et déposé dans l'étude de notaire public en cette ville.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Mai—4,8,15,22 juin

VENTES JUDICIAIRES.

A. Rochereau & Co vs John Pelham Border.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 26,287—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, neuf de juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Emprunteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans l'ordre suivant, savoir :

Quatre terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Constance, Lasaint, St. André et Josephine, désigné par les Nos 1, 2, 3 et 4 mesurant 30 pieds de face sur la rue Lyre (rue Constance) sur 120 pieds de profondeur (mesure anglaise). Les dites propriétés consistent en une maison bâtie en bois, ayant 4 chambres, corridor au centre, cuisine et 4 chambres, lot couvert en ardoises, écuries et cours, et le No 294 rue Constance, en face de l'église de St. Antoine.

Conditions—Moitié comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège du vendeur sur la propriété vendue. Billets en espèces et billets payables à partir d'un et deux ans de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, avec intérêts à 8 pour cent par an, et frais de notaire, et frais de vente, et frais de publication, et frais de transfert à la charge de l'acquéreur. Les conditions devront être assurées et la propriété vendue à la vente et faite. Les acquéreurs doivent assumer le paiement de toutes les taxes de l'année 1867.

Actes de vente et les timbres de revenus aux frais des acquéreurs, par ordre de Pierre S. Magner, notaire public.

Mai—8,16,24,30 juin

VENTES JUDICIAIRES.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 17,756—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, neuf de juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Emprunteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans l'ordre suivant, savoir :

Deux terrains situés au faubourg Sauvé, anciennement Municipalité No Deux, (aujourd'hui Premier District), de cette ville, dans l'îlot borné par les rues Tchoupitoulas, Ste-Thérèse, St Thomas et Benjamin et désignés par les numéros DEUX et TROIS d'après un plan dressé par Louis H. Pilie, voyer, le 15 de juin 1846 et déposé en l'étude d'Octave de Armas, notaire public en cette ville.

Lesdits terrains sont contigus et mesurent chacun vingt-sept pieds de face à la rue Tchoupitoulas, entre celles Ste-Thérèse et Benjamin sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété a été acquise par Benjamin Rodriguez de Pampelune, suivant acte au rapport dudit notaire Octave de Armas, en date du 15 février 1843 et déposé en l'étude d'Octave de Armas, notaire public en cette ville.

Lesdits terrains sont contigus et mesurent chacun vingt-sept pieds de face à la rue Tchoupitoulas, entre celles Ste-Thérèse et Benjamin sur cent dix pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété a été acquise par Benjamin Rodriguez de Pampelune, suivant acte au rapport dudit notaire Octave de Armas, en date du 15 février 1843 et déposé en l'étude d'Octave de Armas, notaire public en cette ville.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

LEGAL NOTICES.

John Wm. Murrell vs Calvin Tate—(George M. Murrell vs le même.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. No 26,262 et 26,263—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le MARDI, dix-sept de juin 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Emprunteurs, rue Royale, entre celles de Canal et de la Douane, dans l'ordre suivant, savoir :

Deux terrains situés dans le Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlot borné par les rues Conti, Bienville, Royale et Bourbon, désignés par les numéros DEUX et TROIS, d'après un plan dressé par Jules Pilie, arpenteur, daté du 6 de janvier 1830, et déposé dans l'étude de notaire public, sous le nom de plan numéro deux, en l'étude H. B. Cenac, cidevant notaire public en cette ville. Les numéros un et deux mesurent chacun vingt-quatre pieds dix pouces et trois lignes de face à la rue Conti, sur cent quarante-neuf pieds neuf pouces et sept lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Le numéro trois mesure vingt-quatre pieds dix pouces et trois lignes de face à la rue Conti, trente pieds deux pouces et deux lignes de largeur derrière, sur cent quarante-neuf pieds neuf pouces et sept lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété a été acquise par Benjamin Rodriguez de Pampelune, suivant acte au rapport dudit notaire Octave de Armas, en date du 15 février 1843 et déposé en l'étude d'Octave de Armas, notaire public en cette ville.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

INSURANCES

N. O. Mutual Insurance Company

SEVENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of their charter the Company publish the following statement of their affairs for the year ending Nov. 30, 1866.

Amount of premiums on the year ending 31st December, 1866.....		$195,296
On Fire Risks.....	$187,126 25	
On Marine Risks.....	20,906 25	
On River Risks.....	66,827 45	
		268,860 44
Total Premiums.....		$ 68,564 44
Less: Premiums unearned 31st Dec., 1866.....	$101,626 00	
Return Premiums.....	4,636 41	
		106,262 41
Net earned Premiums.....		$170,598 03
On Fire Risks.....	$98,776 43	
On Marine Risks.....	20,142 36	
On River Risks.....	55,679 26	
Taxes.....	13,676 41	
Commissions.....	1,000 00	
General Expenses, less interest.....	13,739 77	
Interest on Scrip.....	24,997 50	
		202,012 13
Net Profit.....		$34,000 90

The Company have the following assets :

Bills receivable secured by pledge..... $ 19,543 00
Premiums in course of collection..... 20,000 00
Cash in hand and in Bank..... 36,136 90
Invested in Dry Dock Company..... 1,000 00
Do. in N. O. City Rail Road Company..... 3,200 00
Scrip or Mutual Ins. Company..... 79,725 00
Mechanic Exchange Company..... 1,000 00
Real Estate..... 6,074 44
Vessels, Dry Dock Company..... 19,000 00
Cash on hand..... 27,128 19
		$206,715 17
Less: Unsecured interest on Scrip.....	8,000 00	
Interest due to March on all outstanding Scrip.....	27,300 00	
Claims unsettled.....	7,805 00	
		36,805 00
		$167,910 17

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse de la Nouvelle-Orléans.

Notice is hereby given to the Creditors of Edmund Francis Tarpert, and of E. Levy & Co. that a petition has been presented to the Court praying for a vacatur of an twelve-and-eighteen-months' stay of execution, issued on the 11 of May, 1867, in favor of Joseph R. Beard, of Jerome notaire public, and that the same will be taken up for hearing in the taking interrogatories and deliberation thereon, pleaded and argued, together with the same, and on the same time all pleadings and proceedings in the said suit property are ordered to be stayed, and that Friday, the 21st day of June, 1867, is appointed to represent the Creditors herein.

By order of the Court.

may14 F. J. LAIZER, Deputy Clerk

STATE OF LOUISIANA, THIRD DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS.

Whereas, Adolphe Bouhemmin, for account of H. M. Hyman and Henry Hyman, having purchased at a sale made by the Sheriff of the parish of Orleans the property in order for the Court, in the case of the Court of this Court in whose favor one decree was rendered on the 24 day of May, 1867, and by consent of the minors in the Deuxième District of the city of New Orleans, and the Legislature of the State of Louisiana, entitled, "Act for the further relief of purchasers of property sold under judgments," approved the 19 day of March, 1854.

Now, therefore, know ye, and all persons interested herein are hereby cited and admonished, in the name of the State of Louisiana, and of the Third District Court of New Orleans, who can set up any right, title or claim in and to the property mentioned, to be called, in consequence of any informality in the order, decree and proceedings of the court under which the said was made, or any irregularity in the order of the said sale, or any irregularity in the advertisements, in time, or manner of sale, or for any other defect which may exist, to show cause within thirty days from the day this Monition is first inserted in the Abeille paper, why the sale so made should not be confirmed and homologated.

The said property was sold by the Sheriff of the parish aforesaid on the 20th day of August, A. D. 1866, by virtue of a decree of the Court, rendered on the 7th day of July, A. D. 1866, in a suit entitled, Kendall, Reed & Co. vs. Miss Mary Smith. Which said decree of the Court was rendered in the suit of Adolphe Bouhemmin, for account of H. M. Hyman and Henry Hyman, because the purchaser of the price of said property.

Description of Property, as given in the Judicial Concession.

ONE SQUARE OF GROUND, No four hundred and twenty-six (426), bounded by Lucy, Tolmer, Mandeville and Pauline streets, in the Fourth Ward of the City of New Orleans, measuring 300 feet in front on Lucy street by 300 feet in depth, and 300 feet in rear, with a double front of 300 feet on Mandeville and Pauline streets, and bounded on the rear by the property of Mrs. Lucinda Smith, or her successors, and on the other side by the property of Mrs. Lucinda Smith, or her successors, and on the other side by the property of Mrs. Lucinda Smith, or her successors, and on the other side